

Avis du Conseil consultatif Genre et Développement relatif aux priorités en matière d'égalité des genres par la solidarité internationale en 2023

Résumé

Le présent avis contient des recommandations pour la réalisation du document de la **note d'orientation Solidarité internationale 2023**. Les recommandations ont été élaborées sur base des avis et positions antérieurs du CCGD.

Le CCGD demande de faire de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles une **priorité politique**, de **traduire l'engagement** en faveur de l'égalité des genres **en budgets** et actions concrètes ayant un **impact** et de miser sur la **transparence** et l'**apprentissage**.

1. Introduction

1. Depuis quelques années, la Belgique se pose en pionnier en matière d'égalité des genres et d'autonomisation (empowerment) des femmes et des filles. Le Conseil consultatif Genre et Développement (CCGD) rédige le présent avis partant de la conviction que l'engagement en faveur de l'égalité des genres doit sans cesse être renforcé par le biais de la politique internationale. Cet avis contient plus spécifiquement des **recommandations pour la réalisation de la note d'orientation Solidarité internationale 2023**. Ces recommandations ont été élaborées sur base des avis et positions antérieurs du CCGD.¹

2. Contexte

1. Des progrès ont incontestablement été enregistrés en matière de droits et d'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité. **Les nombreuses crises risquent cependant de mettre en péril les acquis et les demandes.** Selon Oxfam, plus d'un quart de milliard de personnes supplémentaires dans le monde sont exposées au risque de tomber dans **l'extrême pauvreté**. Cette situation est la conséquence de la **pandémie de Covid-19, des inégalités économiques croissantes et de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie causée par la Guerre en Ukraine**. Les femmes et les filles dans toute leur diversité en subissent les conséquences de façon disproportionnée². En 2021, le nombre de femmes présentes sur le marché du travail a diminué de 13 millions par rapport à 2019, tandis que le taux d'emploi des hommes a déjà retrouvé le niveau de 2019. De plus, certains instruments parmi les plus efficaces pour lutter contre les inégalités tels que les soins de santé, l'enseignement et la protection sociale, risquent de subir des coupes budgétaires, avec des conséquences potentiellement désastreuses pour les personnes les plus vulnérables, par exemple les femmes et les filles.³

¹ www.argo-ccgd.be/fr/adviezen

² En l'absence d'investissement, il faudra près de 300 ans pour atteindre l'égalité des genres. (N.d.t. traduction libre, le rapport 2022 n'étant pas encore disponible en FR) Rapport de l'ONU ; [Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes 2022 | Publications | ONU Femmes – Siècle](#)

³ [First Crisis Then Catastrophe Embargoed 0001 GMT 12 April 2022.pdf \(oxfamnovib.nl\)](#)

2. Les pouvoirs publics subissent des pressions pour adopter **rapidement des mesures structurelles** et s'entraider dans la lutte contre les crises qui ne pourront être résolues que moyennant une approche internationale solidaire. **L'égalité des genres offre un potentiel essentiel pour atteindre les meilleurs résultats en matière de santé, d'enseignement, de développement humain, d'économie durable et de stabilité accrue des États.**⁴
3. Le contexte international se caractérise cependant depuis quelques années par l'émergence d'une **opposition réactionnaire mondiale contre l'égalité des genres et des attaques répétées contre les droits des femmes et des filles**. Ainsi, cet été, les négociations sur l'égalité des genres se sont enlisées au sein du CFS (Comité de la sécurité alimentaire mondiale), lorsque plusieurs États se sont fermement opposés à la reconnaissance et à l'intégration de la diversité sexuelle et de genre, à l'intersectionnalité, à la violence liée au sexe et au genre et aux approches transformatives sensibles au genre. Il s'agit là d'une démonstration flagrante d'abus de pouvoir et de patriarcat par les représentants des États à l'égard des droits de la femme et du droit à l'alimentation.⁵
4. **Ce gouvernement** a explicitement décidé de faire une différence en faveur de l'égalité des sexes en menant une politique active, tant dans le pays qu'à l'étranger, et par une surveillance renforcée.⁶
5. Il existe déjà au **niveau belge** plusieurs accords ainsi qu'une législation. La **loi concernant la coopération au développement** (19 mars 2013) définit la dimension de genre comme étant un thème transversal, qui doit être intégré dans toutes les interventions de la coopération belge au développement, sans oublier la **loi relative au gender mainstreaming** (12 janvier 2007). Outre l'exécution de cette dernière loi par l'intermédiaire du **Plan fédéral gender mainstreaming (2022-2024)**, l'année dernière, des **engagements spécifiques** ont été contractés dans le quatrième **Plan d'action national femmes, paix, sécurité (2022-2026)**.⁷
6. Au **niveau international**, il existe également de très nombreux traités, accords et décisions contraignantes octroyant des droits humains aux femmes et aux filles, que la Belgique a **ratifiés et doit exécuter**, par exemple la **Convention des Nations-Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes** (CEDAW 1979), les résolutions du **Conseil de sécurité des Nations-Unies** (e.a. 1325, ...) et le **Plan d'action de l'Union pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure 2021-2025 (GAP III)**. De plus, la Belgique a approuvé la **Plate-forme d'action de Pékin** (Pékin, 1995) ainsi que les décisions des

⁴ Les chiffres officiels démontrent qu'un investissement mondial accru dans l'égalité des genres fait aussi systématiquement progresser l'Indice de développement humain global. Les statuts, les droits et l'autonomisation des femmes ont également un impact direct sur les chiffres de la natalité, la mortalité infantile, la santé et le niveau d'éducation des enfants. Dans les pays en développement, les femmes contribuent dans une plus grande mesure que les hommes à la sécurité alimentaire et elles constituent la colonne vertébrale de l'économie agricole locale. Elles sont des acteurs importants de la transition vers une agriculture et une gestion forestière durables.

[201009 ccgd avis relatif a legalite de genre dans la cooperation au developpement.pdf](#) (argco-ccgd.be)

⁵ [CSIPM Update | mai-juillet 2022 \(mailchi.mp\)](#)

⁶ Ainsi, l'**accord de gouvernement** affirme : « *Le gouvernement mènera une politique active en matière d'égalité des genres et une politique volontariste qui s'attaquera aux déséquilibres structurels et historiques. Son monitoring sera renforcé. L'égalité des genres est une valeur fondamentale que le gouvernement mettra en œuvre activement dans la politique intérieure et va promouvoir au maximum dans les forums internationaux.* » En matière de **coopération au développement** l'accord stipule plus particulièrement que la Belgique accordera une attention transversale permanente aux droits humains, au genre, à l'égalité des chances et aux droits sexuels et reproductifs. [Accord de gouvernement 2020.pdf \(belgium.be\)](#)

⁷ [Quatrième Plan d'action national 'Femmes, Paix et Sécurité' \(2022-2026\) | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes \(belgium.be\)](#)

conférences d'examen lors **de la Commission annuelle de la condition de la Femme (CCF)**. La Belgique a ratifié la **Convention d'Istanbul** sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et elle a signé les décisions du Conseil de l'Union européenne en matière d'égalité des genres telles que les décisions de mai 2015 concernant le genre et le développement⁸. La Belgique s'est en outre engagée en faveur de la réalisation du **Programme à l'horizon 2030 contenant les 17 objectifs de développement durable (ODD)**, y compris l'ODD 5 relatif à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.⁹

7. En dépit de l'engagement de ce gouvernement à s'investir plus activement encore dans la **surveillance de la politique en matière d'égalité des genres, rares sont les informations disponibles concernant les interventions de la coopération belge au développement qui affirment tenir compte de la dimension de genre**. L'analyse des marqueurs de genre de l'OCDE¹⁰ montre qu'en 2020, la Belgique a investi dans l'intégration de la dimension de genre (73,1 %), bien que les données montrent également que le pays n'a pas été cohérent dans son aide aux projets et programmes ayant l'égalité des genres pour objectif principal (3,8 %).¹¹ De plus, il n'existe aucun chiffre récent publiquement disponible et nous assistons à une évolution très variable au fil des ans.¹² L'intégration par la Belgique de la dimension de genre et l'application systématique des marqueurs demeure donc un défi pour la Belgique, de sorte que les résultats sont changeants.¹³

3. Recommandations¹⁴

3.1. Faire de l'égalité des genres¹⁵ et de l'autonomisation des femmes et des filles une priorité politique

1. Une implication accrue en faveur de l'égalité des genres est la clé d'une reconstruction mondiale durable vers une société plus équitable, plus inclusive et plus prospère. Une approche systématique basée sur les droits humains est nécessaire, avec une approche intersectionnelle et transversale qui implique tout un chacun (y compris les garçons et les hommes), en tant que

⁸ Conseil de l'Union européenne (2015), Conclusions du Conseil sur l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre du développement, via [pdf \(europa.eu\)](https://www.europa.eu)

⁹ L'Agenda 2030 de développement durable [LES 17 OBJECTIFS | développement durable \(un.org\)](https://www.un.org)

¹⁰ L'OCDE a développé un système de marqueurs de genre par lequel les bailleurs de fonds peuvent identifier les activités d'aide axées sur l'égalité des genres. Il est demandé aux membres du Comité d'aide au développement (CAD) d'indiquer, pour chaque projet/programme, s'il compte un objectif d'égalité des genres. Le marqueur mesure les objectifs des bailleurs de fonds durant la phase de développement. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un instrument visant à suivre les dépenses effectives, le marqueur de genre est régulièrement utilisé pour évaluer la part du financement qui est intégrée de façon horizontale et spécifique. [DAC gender equality policy marker - OCDE](https://www.oecd.org)

¹¹ [Development Co-operation Profiles – Belgium \(oecd-ilibrary.org\)](https://www.oecd.org)

¹² Voir notamment le rapport annuel 2020 de 11.11.11 : [Jaarrapport OS 2020 0.pdf \(11.be\)](https://www.1111.be)

¹³ Actuellement, ni les autorités belges ni l'OCDE ne sont en mesure de contrôler l'application correcte du marqueur de genre pour tous les programmes et projets codés. Il est plus que jamais nécessaire que les bailleurs de fonds prennent en main la question de la qualité et de l'efficacité des programmes et projets en la matière et réfléchissent à la façon dont le système actuel peut être amélioré et appliqué dès la phase préalable à la conception.

¹⁴ Ces recommandations sont axées sur 2023 ; en outre, le CCGD a également formulé des recommandations pour l'ensemble de la législature dans l'avis suivant : [201013 avis du Conseil consultatif genre et développement relatif aux priorités de la coopération au développement pour l'égalité des genres \(argo-ccgd.be\)](https://www.argo-ccgd.be)

¹⁵ La façon dont le CCGD définit l'égalité des genres, l'intersectionnalité et l'identité de genre peut être trouvée ici : [201009_ccgd_avis_relatif_a_legalite_de_genre_dans_la_cooperation_au_developpement.pdf \(argo-ccgd.be\)](https://www.argo-ccgd.be/sites/default/files/201009_argo_advies_over_gendergelijkheid_door_ontwikkelingssamenwerking.pdf)[https://argo-ccgd.be/sites/default/files/201009_argo_advies_over_gendergelijkheid_door_ontwikkelingssamenwerking.pdf](https://www.argo-ccgd.be/sites/default/files/201009_argo_advies_over_gendergelijkheid_door_ontwikkelingssamenwerking.pdf)

partenaire, dans l'égalité des genres et dans la lutte contre la violence liée au sexe et au genre. Faire en sorte que **les engagements internationaux trouvent un écho dans la politique belge**.¹⁶

2. Opter explicitement pour une **double approche lors de l'exécution de la politique belge de solidarité internationale** : veiller à ce que des actions spécifiques aillent de pair avec une approche transversale (gender mainstreaming).
3. **Reconnaître l'expertise des mouvements et organisations de femmes qui investissent dans l'égalité et les droits des genres**, ici et dans les pays partenaires, et **plus particulièrement dans les nouvelles coopérations dans les zones de conflit**. Les impliquer dans la préparation et l'exécution de la politique.
4. **Opter pour une attitude proactive durable** avant, pendant et après les **négociations internationales** sur les droits des femmes, tant envers les pays en dehors de l'UE qu'au sein de cette dernière. Plus particulièrement, adopter des **positions ambitieuses au sein de la CCF, mais aussi des références ambitieuses au genre dans le contexte de l'exécution des engagements en matière climatique**¹⁷ et dans le contexte des défis humanitaires¹⁸.
5. **Intégrer systématiquement la prévention et le bannissement de la violence** faite aux femmes et aux filles dans toute leur diversité, notamment aussi les pratiques néfastes, en collaborant avec tous les acteurs, entre autres spécifiquement les (futurs) victimes et les (futurs) auteurs.

3.2. Traduire l'engagement en faveur de l'égalité des sexes en budgets et actions concrètes ayant un impact

1. La priorité de la Belgique en matière d'égalité des genres et de droits des femmes et des filles dans toute leur diversité doit **se refléter dans les budgets futurs** accordés à l'égalité des genres dans la coopération au développement, ainsi que dans les relations avec les pays partenaires et les résultats concrets sur le terrain.
2. Il est important que la coopération belge au développement mette en avant des **objectifs de financement** et utilise les marqueurs de genre de l'OCDE pour atteindre les objectifs définis par le **Plan d'action européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III)** (à savoir que 85 % des nouveaux programmes doivent être axés sur l'égalité des genres). S'engager à viser une aide officielle au développement **qui a pour 85 % le genre comme objectif important (approche transversale) et 20 % comme objectif principal (approche spécifique)**, avec la garantie d'une application correcte des marqueurs de genre de l'OCDE, par une aide et des **formations** axées sur l'accroissement des connaissances et de la compréhension de l'égalité des genres, et moyennant aussi le recours à des formations non classiques, plus largement orientées sur l'introspection et

¹⁶ Les Nations-Unies reconnaissent le Covid-19 comme une « tragédie humaine », qui a causé plus de six millions de décès. L'enjeu est désormais de viser la reconstruction par la mise en œuvre de réformes, partout dans le monde, en matière de soins de santé, d'enseignement, de protection sociale, d'amélioration de la gouvernance internationale et de la coopération multilatérale.

¹⁷ UNFCCC, the gender action plan, <https://unfccc.int/topics/gender/workstreams/the-gender-action-plan>

¹⁸ Comme le conflit en Ukraine, où: "The ongoing war in Ukraine has created the worst refugee crisis in recent history. As of 23 May 2022, the movement of more than 6 million people from Ukraine to other countries has been registered, the majority of whom are women and children" UN SDG report 2022; <https://unstats.un.org/sdgs/report/2022/Goal-10/>

sur la conscience des privilèges et du pouvoir¹⁹. Cela présuppose également une analyse annuelle des résultats des marqueurs de genre, afin de mettre en avant des objectifs concrets pour l'année suivante.

3. Opter pour un engagement ambitieux et progressiste en matière de financement du développement. Continuer à soutenir les **secteurs de base** essentiels à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, par exemple l'enseignement et les soins de santé, tout en s'assurant que cette aide soit fournie selon une approche transformatrice en matière de genre. Cette démarche doit être entreprise en concertation avec les acteurs locaux qui assurent la promotion de l'égalité des droits, notamment les femmes et organisations locales de femmes.
4. Libérer un **financement structurel, prévisible** pour la lutte contre la pauvreté et l'inégalité. **Lors de l'élaboration d'une trajectoire de croissance vers l'objectif de 0,7 %** du PIB consacré à la coopération au développement au plus tard d'ici 2030 – comme convenu dans l'accord de gouvernement²⁰ – par une augmentation annuelle en chiffres absolus. Il convient de saisir l'occasion **d'intégrer l'objectif en matière d'égalité des genres**.²¹
5. Financer des projets concrets, mis sur pied par des femmes et des filles, en relation avec la **résilience aux crises climatiques**, notamment aussi des projets contribuant à réduire les gaz à effet de serre, par exemple le développement de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement (énergie solaire, éoliennes), des initiatives de reboisement, une économie circulaire et/ou une économie en transition²², tout en intégrant les connaissances traditionnelles et les méthodologies des femmes rurales – par exemple les méthodes agro-écologiques – dans les mesures de protection de l'environnement.
6. Le **financement d'organisations qui s'impliquent dans l'égalité des genres dans les pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires**, par exemple des organisations de défense des droits des femmes, est un défi supplémentaire. Pour ce faire, il convient de garantir un financement stable. Le rôle de ces femmes et associations est en effet déterminant dans la stimulation de changements politiques, juridiques et sociaux en matière d'égalité des genres et d'autonomisation de toutes les femmes et filles.²³

¹⁹ Tel que mentionné dans le **quatrième Plan d'action national 'Femmes, paix et sécurité' (2022-2026)** mettant en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. [1325 napwps fr. \(belgium.be\)](https://www.argo-ccgd.be/fr/1325-napwps-fr-belgium-be)

²⁰ « Pour les dépenses de coopération internationale, compte tenu des circonstances budgétaires exceptionnelles, une trajectoire de croissance contraignante sera définie et mise en œuvre à partir de 2021 afin d'atteindre, d'ici 2030, la norme convenue au niveau international, soit 0,7 % du RNB. » [Accord de gouvernement 2020.pdf \(belgium.be\)](https://www.argo-ccgd.be/fr/accord-de-gouvernement-2020-pdf-belgium-be) et confirmé une nouvelle fois au niveau politique en 2022.

²¹ Un engagement politique en faveur de l'octroi spécifique de pourcentages à l'égalité des genres (via les marqueurs), peut également garantir une augmentation des moyens au profit de l'égalité des genres dans la voie de croissance. De plus, le gouvernement belge s'est déjà engagé, dans le cadre du Quatrième Plan d'action national « Femmes, Paix et Sécurité », à appliquer les marqueurs de genre. [Quatrième Plan d'action national 'Femmes, Paix et Sécurité' \(2022-2026\)|Institut pour l'égalité des femmes et des hommes \(belgium.be\)](https://www.argo-ccgd.be/fr/quatrieme-plan-daction-national-femmes-paix-et-securite-2022-2026-institut-pour-legalite-des-femmes-et-des-hommes-belgium-be)

²² Les recommandations complètes sur le climat peuvent être consultées ici : [avis du ccgd relatif au thème prioritaire de la csw66 - genre et climat.pdf](https://www.argo-ccgd.be/fr/avis-du-ccgd-relatif-au-theme-prioritaire-de-la-csw66-genre-et-climat-pdf) (argo-ccgd.be)

²³ Voir le **quatrième Plan d'action national 'Femmes, paix et sécurité' (2022-2026)** mettant en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. [1325 napwps fr. \(belgium.be\)](https://www.argo-ccgd.be/fr/1325-napwps-fr-belgium-be)

7. Le gender mainstreaming doit également être intégré dans le processus financier. Dans ce cas, il est question de **genderbudgeting**.²⁴ Le genderbudgeting offre la possibilité de contrôler la dimension de genre de toutes les dépenses (cette démarche va donc au-delà des budgets accordés aux programmes dans le Sud global). Des objectifs budgétaires annuels peuvent être définis, à partir de cette information, en matière d'égalité des genres. **Pour ce faire, il faut développer des directives et instruments concrets.**²⁵

3.3. Miser sur la transparence et l'apprentissage

1. En 2023, il convient de poursuivre les investissements dans le monitoring. Outre **une évaluation quantitative, les autorités doivent investir dans une évaluation qualitative annuelle**. La politique peut ainsi s'orienter au maximum sur les défis et les besoins des pays concernés.
2. Saisir l'opportunité du **rapport volontaire de la Belgique dans le cadre du Programme à l'horizon 2030**, en 2023, pour faire rapport des progrès en matière d'intégration de l'égalité des sexes par le biais de la politique internationale. Garantir la transparence en matière de politique, rendre des comptes, également au Parlement, et collaborer avec la société civile.

Pour le Conseil consultatif Genre et Développement,

Lina Neeb
Présidente du Conseil consultatif Genre et
Développement



Katinka In't Zandt
Vice-Présidente du Conseil consultatif Genre et
Développement



²⁴ Cette analyse de toutes les formes de dépenses et de recettes publiques se fonde sur la perspective de l'égalité des genres. Elle tient également compte des conséquences directes et indirectes sur la situation respective des femmes et des hommes. Il s'agit d'une forme spécifique de budgétisation axée sur les résultats.

²⁵ Dans le dernier rapport d'inventaire des ODD, les Nations-Unies ont constaté que « *la budgétisation tenant compte des questions de genre, prend du retard* ». https://unstats.un.org/sdgs/report/2022/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2022_French.pdf (un.org) ; l'EIGE et l'IEFH ont développé pour ce faire des outils concrets ; [Gender budgeting | Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes \(europa.eu\)](#) et [Gender budgeting | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes \(belgium.be\)](#)